





Auteur(s):

Eric HERMAN

Classification: Néant

Numéro: 2017-02-13-EH-6-3-001-FR

Date: 2017-04-26

Titre: Circulaire pour les notifications de transports de marchandises dangereuses de la classe 7.

Résumé: Cette note précise le formulaire à utiliser pour les notifications de transport et décrit la manière d'utiliser et de compléter ce formulaire.

Date de mise en application: 2017-07-01

Approbation du document

Révision	Auteur	<u>Vérification</u>	Approbation
0	Eric HERMAN 2017-02-13	Martine LIEBENS Guy LOURTIE	Rony DRESSELAERS 291612017

Diffusion

Interne: Service Importation et Transport

Path name: Circulaire Notifications

Externe: Transporteurs de marchandises dangereuses de la classe 7 détenteurs d'une

autorisation spéciale, dans le futur, transporteurs agréés

Table des matières

1.	Objectif	. 3
	Explications sur l'utilisation du formulaire.	
	Formulaire à utiliser	
-		~

Journal de l'historique du document

Révisi Date révision		Description des modifications	Auteur			
0	2017-02-13	Document initial	EH			

1. Objectif

Cette circulaire est destinée aux transporteurs de marchandises dangereuses de la classe 7 détenteurs d'une autorisation spéciale, ou, dans le futur, aux transporteurs agréés selon la nouvelle réglementation de transport, dans laquelle l'obligation de notification de certains transports de marchandises dangereuses de la classe 7 est prévue.

2. Explications sur l'utilisation du formulaire.

Pour chaque transport qui fait l'objet d'une notification préalable, un email doit d'être envoyé exclusivement à l'adresse suivante : prementions@fanc.fgov.be.
Les principes généraux ci-après sont d'application.

- Pour chaque email, nous attendons en objet du mail les références suivantes :
 - le numéro d'autorisation (ou d'agrément dans le futur) le numéro de référence unique de la notification;
 - o si une révision est envoyée : faire suivre par la mention « rev » suivie par un numéro de révision (1, 2, ...) ;
 - o si une correction est demandée : faire suivre par la mention « cor » suivie par un numéro de correction (1, 2, ...).
- Chaque notification doit faire l'objet d'un e-mail accompagné du formulaire exclusivement sous format Excel en pièce jointe. Lorsque le transport s'effectue en convoi, un seul e-mail suffit pour autant qu'il soit accompagné, en pièces jointes, d'un formulaire standard complété pour chaque véhicule. Dans ce cas, le numéro de référence unique de chaque document doit être renseigné à côté du numéro d'autorisation (ou d'agrément) en objet dans l'e-mail.
- Seuls les champs en blanc peuvent être complétés.
- Lors d'une révision ou correction, il faut mettre en évidence (par exemple en couleur), les informations qui sont modifiées par rapport à la version précédente.
- Il convient de compléter un formulaire par autorisation (par agrément et par envoi) et par **véhicule (unité de transport)**. Pour un transport sous forme de convoi, un formulaire doit être complété pour chaque véhicule.
- Le formulaire est composé de 2 parties: une partie supérieure (champs 1 à 24) et une partie inférieure (champs 25 à 38) pour les matières transportées.
- Les champs 25 à 38 doivent être complétés pour renseigner toutes les combinaisons d'isotopes, leurs formes, les certificats d'approbation de matière radioactive sous forme spéciale, les types de colis et les certificats d'approbation du modèle de colis. Si une de ces données diffère des autres, une nouvelle ligne doit être ajoutée.
- **Champ 1**: indiquez le numéro d'autorisation (ou d'agrément dans le futur) tel que mentionné sur l'autorisation(ou l'agrément). Veuillez respecter le format et la numérotation exacte.
- **Champ 2 :** chaque notification doit porter un numéro de référence unique. Vous devez vousmême déterminer la composition de ce numéro de référence. L'objectif est de pouvoir identifier chaque notification inhérente à une même autorisation (ou à un même agrément).
- **Champ 3 :** veuillez indiquer ici s'il s'agit d'une révision "REV" ou une correction "COR". Une révision correspond à une mise à jour de votre part d'un champ de la notification : elle doit nous être envoyée au plus tard dans les 48h qui suivent la réalisation effective du transport. Une correction fait suite à une demande explicite de l'AFCN suite à une erreur constatée.
- **Champ 4 :** veuillez indiquer ici un numéro de révision ou de correction de la notification. Lors de chaque modification de la notification, ce numéro doit être incrémenté pour indiquer clairement qu'il s'agit d'une nouvelle version d'une notification.

- **Champ 5**: veuillez indiquer le nom de l'entreprise qui effectue la notification.
- **Champ 6 :** veuillez indiquer le nom de l'entreprise qui détient l'autorisation de transport (ou l'agrément de transporteur).
- **Champ 7 :** si d'application, veuillez indiquer le nom de l'entreprise sous-traitante qui effectue le transport. La sous-traitance ne sera permise que dans la future règlementation de transport.
- **Champ 8 :** la date à laquelle le transport s'effectue/entre sur le territoire belge. Dans le cas d'un transport maritime, il s'agit de la date à laquelle le navire arrivera à quai.
- **Champ 9 :** l'heure prévue du départ du transport/de l'arrivée du transport sur le territoire belge. Dans le cas d'un transport maritime, il s'agit de l'heure à laquelle le navire arrivera à quai.
- **Champ 10**: si d'application, veuillez indiquer l'endroit par où le transport arrive sur le territoire belge. Pour les transports routiers, il s'agit d'un poste de douane belge. Pour le transport ferroviaire, il s'agit de la gare belge frontalière. Pour les transports aériens ou maritimes, l'aéroport ou le port.
- **Champ 11**: si d'application, veuillez indiquer l'endroit par où le transport quitte le territoire belge. Pour les transports routiers, il s'agit d'un poste de douane belge. Pour le transport ferroviaire, il s'agit de la gare belge frontalière Pour les transports aériens ou maritimes, l'aéroport ou le port.
- **Champs 12 à 17**: ces champs sont à compléter lorsqu'il y a interruption de transport sur le territoire belge par le transporteur ou dans le futur par le gestionnaire du site d'interruption agréé.
- **Champ 12**: l'endroit de l'interruption de transport.
- **Champ 13**: la date à laquelle cette interruption de transport commence.
- **Champ 14** : l'heure prévue à laquelle cette interruption de transport commence.
- Champ 15: le cas échéant, le numéro d'agrément du site de cette interruption de transport.
- **Champ 16**: la date à laquelle le transport poursuit sa route.
- **Champ 17**: l'heure prévue à laquelle le transport poursuit sa route.
- **Champ 18**: la personne de contact pour cette notification auprès de laquelle l'AFCN peut demander, en cas de besoin, des renseignements complémentaires sur le transport ou l'interruption de transport.
- **Champ 19 :** le numéro de téléphone permettant de contacter cette personne entre l'envoi de la notification et le transport effectif.
- **Champ 20 :** l'adresse électronique permettant de contacter cette personne entre l'envoi de la notification et le transport effectif.
- **Champ 21 :** indiquez la somme des indices de transport de tous les colis à bord du véhicule (unité de transport).
- **Champ 22 :** indiquez la somme des indices de sûreté-criticité (CSI) de tous les colis à bord du véhicule (unité de transport).

Champ 23 : dans le cas d'un transport maritime, le nom du navire doit être mentionné. De même, pour le transport routier ou ferroviaire à destination ou au départ d'un port, le nom du navire doit également être indiqué.

Champ 24 : cette case est réservée pour tous renseignements complémentaires que la société qui notifie voudrait transmettre à l'AFCN.

Champs 25 à 38 : ces champs doivent être complétés pour renseigner toutes les combinaisons d'isotopes, leur forme, les certificats d'approbation de matière radioactive sous forme spéciale, les types de colis et les certificat d'approbation du modèle de colis. Si une de ces données diffère des autres, une nouvelle ligne doit être ajoutée.

Champ 25 : indiquez le numéro UN de la matière transportée, en ne mentionnant que les 4 chiffres (pas les lettres « UN »).

Champ 26: il s'agit du nom de l'isotope. Le format est X-xxx dont X est le symbole de l'élément chimique et xxx est un chiffre (la masse atomique de l'isotope), par exemple I-131 ou tel qu'il figure dans l'autorisation ou sur le document de transport.

Champ 27 : il s'agit de la forme dans laquelle se présente la matière radioactive :

- "SF": pour une matière radioactive sous forme spéciale
- "Other": pour les autres matières radioactives (scellées ou non-scellées)

Champ 28 : si d'application, le certificat d'approbation d'une matière radioactive sous forme spéciale doit être renseigné dans ce champ.

Champ 29 : il convient d'indiquer ici le type de colis en se référant aux codes prévus dans la réglementation internationale relative au transport des matières radioactives, à savoir :

- E (pour colis exceptés)
- IP1
- IP2
- IP3
- IF
- A
- AFB(U)
- B(U)F
- B(M)
- B(M)F
- H(U)
- H(M)
- C
- X (pour un transport sous arrangement spécial).

Champ 30: veuillez indiquer, le cas échéant, la marque d'identification (numéro du certificat d'approbation composée du « code VRI » du pays/référence/type de modèle de colis) du modèle de colis sans la révision. Si le modèle de colis porte une marque d'identification (numéro d'approbation) belge, veuillez mentionner celle-ci.

Champ 31: veuillez indiquer dans ce champ le chiffre correspondant au nombre de colis à bord du véhicule (unité de transport) pour chaque combinaison radio-isotopes, forme, type de colis et certificat d'approbation.

Champs 32 et 33 : la somme de l'activité du nombre de colis renseigné dans le champ 31 est ici exprimée en Becquerel avec préfixe approprié.

Champ 32 : veuillez indiquer <u>la valeur chiffrée</u> correspondant à l'activité.

Champ 33 : veuillez indiquer <u>l'unité avec le préfixe correct</u> correspondant à l'activité en Becquerel.

Champs 34 à 38 : coordonnées de l'expéditeur, ou du destinataire, pour le(s) colis spécifié(s) à cette ligne.

Champ 34: le nom de la société d'expédition ou de destination.

Champ 35 : la rue, ainsi que le numéro et éventuellement le numéro de boite de la société d'expédition ou de destination.

Champ 36: le code postal de la société d'expédition ou de destination.

Champ 37: la ville de la société d'expédition ou de destination.

Référence unique de cette notification

Champ 38: le code VRI du pays de la société d'expédition ou de destination (par exemple : B pour la Belgique). Vous pouvez retrouver le code VRI des pays au tableau 4 du guide <u>SSG-26</u> (Advisory Material for the IAEA Regulations for the Safe Transport of Radioactive Material) publié par l'IAEA.

3. Formulaire à utiliser

Le formulaire a utilisé se présente sous la forme ci-dessous et est téléchargeable sur le site internet de l'AFCN.

But to business and the		l'agrément pour le transport			transport (si d'ap)			application):	olioation):									
		Heure du transport (si départ en bel d'arrivée sur le territoire belge		part en belgiq elge	et en belgique) ou ge		9											
		10 Endroit par où le trans (si d'application):			port quitte le territoire belge		11											
			Date de l'Inter		etruption de transport else de transport N' téléphone.		3	Heure prévue de l'Interruption d transport		n de	de 14							
		Date de reprise o		prise de trans					Heure de reprise de transport Adresse mail:		n 17							
Personne de contact pour cette notification:			.8	N														
Indioe de transport total	Ipar véhicule	21	L	Indice CSI tot	total par véhicule:		22		Nom du	navire (si d'application):		23						
Renseignements comp	fémentaires					2	24											
Machine	Pome (F.S. secre)	d'approbante de cantilless cadoscines com muities cadoscines com muities	Spine do mole	Number de constitue d'approblement de la constitue capit	Mombre de colg	Robeite	Unité de Bq avec préfise	Phon de lempadojana	Pleas + ryumbro (fr. Edits) de	Code postal de l'estabedique	UNS de fambéliques	Code UPa de pays	Perm de dezimataira	Plue + mathéris (ét., Bolin) du déanneaine	Code postal de demana ave	William of understrakening	Code (Ne du pays	7
25 26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	34	35	36	37	38	